RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 13133
Numéro SIREN : 803 043 892
Nom ou dénomination : ABCIS

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2020 sous le numéro de dépôt 105846

2013591601

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, Quai de la Corse
75198 Paris cedex 04
0 891 01 75 75

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : ABCIS

Numéro RCS : 803 043 892
Numéro Gestion : 2014B13133

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 3-5 R LESPAGNOL
· 75020 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R105846 (2020 135916)

Date du Dépôt : 20/10/2020

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Date de l'acte : 19/04/2019
Décision 1 : Changement de président
Décision 2 : Nomination(s) de directeur(s) général(aux) délégué(s)

fait à Paris, le 20 octobre 2020

LPS6175992

UB13183 Copie Certifiée Conforme à l'original

ABCIS

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2019 à 18h30

PG 19-04-19 C2

L'an deux mille dix-neuf,
Le 16 avril,
A 18h30.

Les associés de la société ABCIS S.A.S au capital de 45 000 € divisés en 450 actions de numéraire de cent (100) euros chacune, souscrites à part égale par les trois associés et libérées en totalité.
Dont le siège social est au 3/5 rue Lespagnol 75020 Paris se sont réunis dans un salon particulier de la brasserie l'Européen, 21 Bd Diderot 75012 Paris sur convocation de son Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques LEMAITRE, son Président.
Sont présents :

- Monsieur Martial MARGUET, Président de l'Institut de l'Elevage,
- Monsieur Bernard FOSTIER, Directeur Général de l'IFIP-Institut du Porc,
- Monsieur Joël MERCERON, Directeur Général de l'Institut de l'Elevage,
- Madame Anne RICHARD, Directrice de l'Itavi
- Monsieur Philippe CHOTTEAU, Délégué Général d'ABCIS
- Monsieur Sylvain GALLOT, Responsable Administratif de l'ITAVI,
- Monsieur Stéphane GOUAULT, Délégué Général Adjoint d'ABCIS.
- Monsieur Germain MILET, Chargé de projet à l'Institut de l'élevage

Greffe de ... le commerce ... Actes
20 OCT. 2020
Sous le N° : 2105816

Soit l'ensemble des associés représentant le total des 450 parts de la société.

Est excusé : Monsieur Jean Michel SCHAEFFER, Président de L'ITAVI,

L'assemblée générale désigne Monsieur Stéphane GOUAULT, secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Rapport d'activité 2018
- Approbation des comptes annuels
- Affectation du résultat 2018
- Vote des résolutions
- Perspectives 2019 : études déjà en portefeuille et débat sur les priorités de développement commercial
- Débat sur nos partenariats en cours

Le président remet aux membres présents les documents suivants :

- La copie des lettres de convocations remises en main propre
- Le texte des résolutions soumises aux votes de l'assemblée
- Le rapport d'activité 2018
- Le rapport de gestion 2018
- Le compte de résultat 2018
- Le détail des charges 2018

Le Président donne ensuite lecture des documents mentionnés ci-dessus.

Il déclare la discussion ouverte sur le rapport d'activité 2018.

Les discussions traitent de l'activité 2018 mais aussi des perspectives 2019 et des partenariats en cours :

Le bilan de 2018 montre une régression du CA de 18% par rapport à son niveau de 2017. 71% de ce chiffre d'affaires ont été reversés aux instituts membres pour les prestations des collègues (-16%/2017). Les clients ont été tant des entreprises et fédérations (Crédit Agricole SA, ADISSEO, Culture Viandes...) que des institutions publiques (FranceAgriMer, Ministères, ...). Si la baisse du CA est regrettable, la diversification de la clientèle est un point très positif.

Pour 2019, le chiffre d'affaires en portefeuille au 16 avril 2019 s'élève à 140 000 € incluant environ 20 000€ à reverser à des partenaires autres que les associés d'ABCIS. Nous sommes sur des bases minimales de maintien du chiffre d'affaires de 2018, même si certains clients importants restent à solliciter (CASA).

Concernant le travail en cours mené par ABCIS pour ENGIE Green Eollen
Jacques LEMAITRE, à l'origine de ce dossier en rappel l'historique et l'importance. Selon lui les technologies génératrices de perturbations électromagnétiques impactent les élevages sans que l'on puisse en objectiver les effets. Notre travail actuel avec ENGIE doit permettre d'objectiver d'éventuels effets indésirables d'une installation sur un élevage en fixant un point 0, ou « état des lieux » de l'élevage et de ses performances avant installation d'un dispositif perturbateur. Ce point 0 devant ensuite servir de référence pour objectiver les effets de l'installation sans en expliquer les mécanismes, ce qui est en dehors de nos compétences.
Pour Martial MARGUET, cette approche du point 0 doit nous permettre de nous positionner clairement. Nous ne devons pas apparaitre en soutien de l'industrie ou de l'administration face aux éleveurs, notre travail doit avant tout servir aux éleveurs.
Jacques LEMAITRE et Joël MERCERON, insistent sur le fait que ce type de prestation doit se développer et qu'ABCIS doit s'attacher à le vendre à d'autre entreprises du numérique, mais également aux Banques et Assurances qui peuvent trouver un intérêt à cette approche pour l'explication de sinistres, ou de dégradations majeures des performances d'une ferme.
Philippe CHOTTEAU, rappelle que ce travail est soumis à un accord de confidentialité de 3 ans (voir annexe), cet accord nous interdit de solliciter des concurrents direct d'ENGIE pour leur proposer des prestations similaires, mais il ne nous empêche pas de répondre à des sollicitations ou de proposer nos services à des sociétés dans d'autres domaines.
Germain MILET, souligne que ce travail pourrait se poursuivre avec la réalisation des diagnostics si ENGIE nous retiens au terme d'un appel d'offre.

Concernant l'appel d'offre de France Agrimer sur la Côte d'Ivoire
Les membres présents valident le principe d'une réponse ABCIS à cet appel d'offre. Martial MARGUET nous invite à contacter Fert', en tant que relai local.

Concernant le projet d'étude sur la FPA en Chine
L'AG d'ABCIS a décidé, d'investir sur une étude autofinancée sur l'impact de la Fièvre Porcine Africaine sur les marchés asiatiques en général (et pas exclusivement en Chine). Il faudra mener de front cette étude avec des sollicitations qui nous viendront de FranceAgriMer et de nos Interpros respectives pour nourrir des fiches marchés.
Cette étude devra être valorisée à postériori, ce qui n'est pas habituel pour ABCIS. Nous envisageons une conférence lors du Space qui devrait réunir plusieurs centaines de personnes et faire office de

teaser de l'étude. Il sera important de prévoir des intervenants « sexy ». Stéphane GOUAULT propose de faire venir un représentant du leader Chinois du Porc, Philippe CHOTTEAU propose de solliciter Maxence BIGARD. Sont également évoqués des représentants de l'OIE, de la Cooperl et de l'USDA. Parmi les clients potentiels nous relevons d'ores et déjà le Crédit Agricole, Adisseo, Ajinomoto...
Le travail pour cette étude doit débuter dès mai 2019 pour une finalisation prévue fin 2019. L'étude devra être intégralement disponible en Anglais.

Concernant la rénovation du Site Internet
Les membres d'ABCIS approuvent la transformation du site internet en un site vitrine, plus léger et disposant d'un back office simplifié. Ce site devra également disposer d'un espace dédié à Chine-ABCIS et être réalisé avec une enveloppe inférieure à 10K€.
Il est également acté d'en revoir l'hébergement, pour passer d'un serveur ACTA à un serveur d'un Institut, moins onéreux.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :
Les associés approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été établis, les dits comptes se soldant par un déficit de 1 453,81 € et les opérations traduites dans ces comptes.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :
Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice en totalité en report à nouveau déficitaire.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :
Les associés approuvent la nomination de Germain MILET en tant que nouveau délégué général d'ABCIS en lieu et place de Philippe CHOTTEAU qui a émis le souhait de se dégager du temps pour se consacrer à ses autres activités.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :
Les associés approuvent la nomination de Martial MARGUET en tant que nouveau président d'ABCIS en lieu et place de Jacques LEMAITRE qui a émis le souhait de ne pas se représenter ayant cessé son mandat de Président de l'IFIP.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance et établis sur un registre spécial.

Fait à Paris le 16 Avril 2019

Le Président d'ABCIS

M. Jacques Lemaître

Le secrétaire de séance

M. Stéphane Gouault